

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [descoteauxa-csrn-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/379d40be6e8f25a975aa2299>

Date d'obtention : 2025-03-04 15:42:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime ;
- 2- Évaluer l'incident;
- 3- Vérifier l'information;
- 4- contacter le service de police si c'est un cas où que j'estime que c'est un geste de nature malveillante et de nature criminelle;
- 5- Parler au jeune instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il y a plusieurs interventions possibles. Il faut utiliser la bonne de façon de faire rapidement afin d'éviter la propagation des photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'il s'agit d'un cas malveillant et criminel. Préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués afin que les jeunes ne soient pas identifiables. Il est important de ne rien divulguer aux médias. Il faut les référer à notre directeur et ne pas répondre à leurs questions.